

tion ou l'effet que telle mesure qu'ils ont à étudier, peut avoir au point de vue des intérêts de la Cité.

A mon point de vue, que ce soit un vote ou une piastre, toute autre considération que celle du bon ou du mauvais côté d'un sujet que l'on discute, est malhonnête et fautive.

J'ai déclaré avant mon élection, que s'il nous était présenté un projet de règlement de la question de tramway, qui me paraissait raisonnable, je m'opposerais à ce qu'il soit soumis au peuple parce que je ne voulais pas fournir l'occasion à une certaine presse à gages d'exploiter les préjugés populaires surtout quand je savais comme vous tous, d'ailleurs, qu'en 1904, un projet de contrat avait été rejeté par le Conseil, à la suite de la campagne d'agitation que l'on avait menée contre le projet.

Ceux des échevins qui dans le temps votèrent contre le projet, confessèrent que le contrat qu'ils étaient appelés à ratifier était exceptionnellement favorable à la Cité, qu'on pouvait difficilement en obtenir un semblable plus tard, mais plaçant leur intérêt personnel au-dessus des intérêts de la Ville, ils avouèrent que par suite de l'agitation faite autour du projet par une certaine presse, ils avaient craint, en en favorisant l'adoption, de s'exposer à une défaite aux élections prochaines. Et cependant, si le contrat d'alors avait été passé, la Compagnie des Tramways serait aujourd'hui aux mains de la Cité, parce qu'elle n'aurait pu faire face aux obligations que le contrat lui imposait, tellement les termes en étaient onéreux. Je suis d'opinion qu'un referendum sur un contrat raisonnable, ce n'est ni plus ni moins que de jeter le contribuable dans la gueule du loup.

J'ai été l'objet de violentes attaques de la part d'une certaine section

de la presse quotidienne, évidemment à cause de mon attitude sur la question du tramway. Ce soir, dépouillé du prétendu privilège que me confèrent mes fonctions de Commissaire, à l'ombre desquelles on m'accuse de m'abriter, je suis prêt, dans l'intérêt public, de répéter en détail, tout ce que j'ai déjà dit au sujet des projets néfastes du groupe qui finance, qui contrôle et qui épouse la politique de ces journaux, que je qualifie de banqueroutiers au point de vue moral et financier. Il est hors de tout doute, que leur attitude est franchement contre le tramway, comme il est indéniable que cet antagonisme n'a pas pour but l'intérêt du peuple. Je me contenterai d'attirer votre attention, un moment, sur les individus qui sont au fond de cette campagne de dénigrement et qui ont adopté la devise hypocrite: "franchise raisonnable pour le peuple". Et n'oubliez pas que leurs efforts pour obtenir au peuple un contrat raisonnable, ne se limitent uniquement qu'à la question du tramway. Quelque flagrantes que soient les transgressions commises par les autres détenteurs de franchises, l'horizon de ce groupe n'embrasse que la question du tramway et il ne peut en être autrement.

La " Fair Franchise League "

Saluons d'abord dans ce groupe d'individus, devenus notoires par leur opposition au tramway, M. Falconer, C.R., président de la Fair Franchise League. L'activité que ce monsieur a déployée en rapport avec cette organisation, remonte déjà à quelques années, et l'on sait qu'il a consacré beaucoup de temps à l'étude de la question et à la propagation de ses idées.

Il y a un point cependant, sur lequel je trouve que son attitude est inconséquente. Si en effet, la question des "franchises raisonnables" pour le peu-